

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000488 – EUR 60/007/00

Informations complémentaires sur l'EXTRA 28/00 (EUR 60/002/00 du 30 mars 2000)

*Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES D'EXÉCUTION IMMINENTE / PEINE DE MORT / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / CONDITIONS DE DÉTENTION ÉPROUVANTES

TADJIKISTAN Dilfouza Noumonova, 21 ans

Londres, le 28 juillet 2000

Dilfouza Noumonova ne sera pas exécutée. La condamnation à mort prononcée à son encontre a été commuée en une peine de quinze ans d'emprisonnement par le présidium de la Cour suprême du Tadjikistan le 25 juillet.

Selon des sources fiables, elle sera transférée dans la prison pour femmes de la ville de Khodzand, à environ 200 km au nord de la capitale, Douchanbé, où elle est actuellement détenue. Certains éléments laissent à penser qu'elle sera bien traitée, et sera notamment autorisée à recevoir régulièrement la visite de ses proches et à bénéficier de soins médicaux.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Amnesty International avaient fait pression sur les autorités tadjikes afin que celles-ci renoncent à exécuter Dilfouza Noumonova.

Cette femme avait été condamnée à mort en janvier 2000, au terme d'un procès apparemment inéquitable, pour le meurtre de son amant, tué en novembre 1999. Elle n'avait cessé de clamer son innocence, affirmant que ses aveux lui avaient été arrachés sous la contrainte. Elle avait également déclaré qu'on l'avait contrainte à avorter après que la sentence capitale eut été prononcée. En effet, en vertu de la loi tadjike, les femmes enceintes ne peuvent être exécutées.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de cette femme. Ceux qui le souhaitent peuvent envoyer une dernière série de télégrammes / aérogrammes / lettres par avion / courriers électroniques (en russe, en anglais ou dans votre propre langue) :**

– félicitez-vous du fait que le présidium de la Cour suprême ait décidé de commuer la sentence capitale prononcée à l'encontre de Dilfouza Noumonova ;

– exhortez les autorités à mener l'enquête sur les allégations selon lesquelles Dilfouza Noumonova aurait dû avorter contre son gré et aurait été soumise à d'autres formes de mauvais traitements, et demandez-leur de garantir que les responsables présumés seront traduits en justice ;

– engagez les autorités à poursuivre dans cette voie en instaurant un moratoire sur les condamnations à mort et sur les exécutions et en commuant toutes les sentences capitales qui leur seront soumises, ce en vue de l'abolition totale de la peine capitale.

**APPELS À :**

**L'obtention des lignes de fax peut se révéler difficile. Si quelqu'un décroche, répétez le mot « fax » jusqu'à ce que vous soyez connecté à un télécopieur ; nous vous conseillons également de recourir à la fonction de recomposition automatique du numéro.**

**Président du Tadjikistan, Imamali Charipovitch Rakhmonov :**

g. Dushanbe  
Apparat Prezidenta Respubliki  
Prezidentu RAKHMONOVU I. Sh.  
République du Tadjikistan

**Télégrammes** : Prezidentu Rakhmonovu, Dushanbe, Tadjikistan

**Formule d'appel** : *Dear President Rakhmonov, /* Monsieur le Président de la République,

**Procureur général du Tadjikistan, Salomiddine Charopov :**

734022 g. Dushanbe  
prospekt A. Sino, 126  
Prokuratura Respubliki  
Generalnomu prokuroru SHAROPOVU S.  
République du Tadjikistan

**Télégrammes** : Generalnomu prokuroru, Dushanbe, Tadjikistan

**Formule d'appel** : *Dear Procurator General, /* Monsieur le Procureur général,

**COPIES À :****Président de la Cour suprême du Tadjikistan, Oubaïdoulo A. Davlatov :**

g. Dushanbe  
Verkhovny Sud Respubliki Tajikistan  
Predsedatelyu DAVLATOVU U.A.  
République du Tadjikistan

**Ministre des Affaires étrangères, Talbak Nazarovitch Nazarov :**

734051 g. Dushanbe, pr. Rudaki 42  
Ministerstvo inostrannykh del Respubliki Tajikistan  
Ministru NAZAROVU T.  
République du Tadjikistan

**Fax** : 992 3772 23 29 64 / 21 02 59 / 21 18 08

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Tadjikistan dans votre pays.

**Président de la Commission des grâces du Majlis Oliy (Parlement) :**

734051 g. Dushanbe, pr. Rudaki, 42  
Komissiya po voprosam pomilovaniya Verkhovnogo Soveta  
Predsedatelyu  
République du Tadjikistan

**Télégrammes** : Predsedatelyu, Komissiya pomilovaniya, Dushanbe, Tadjikistan

**Formule d'appel** : *Dear Chairman, /* Monsieur le Président,

**Ministre de l'Intérieur, Khoumdine Khassanovitch Charipov :**

g. Dushanbe, ul. Dzherzhinskogo, 29  
Ministerstvo vnutrennykh del Respubliki Tajikistan  
Ministru SHARIPOVU Kh. Kh.  
République du Tadjikistan

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*